

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE
SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité Permanent
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie) , 1– 5 Octobre 2018

Sous-groupe MIKE et ETIS

FINANCEMENT EN FAVEUR DE MIKE ET ETIS

1. Ce document a été préparé par le Secrétariat.
2. Les systèmes connus sous le nom de Suivi de l'abattage illégal des éléphants (MIKE) et Système d'Information sur le Commerce de l'éléphant (ETIS) ont été créés dans le cadre de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) et sont supervisés par le Comité Permanent par le biais du Sous-groupe MIKE et ETIS. Le cadre des systèmes de suivi est fixé dans les Annexes de la Résolution. Ces programmes ont permis à la CITES à prendre des décisions en faveur des éléphants et ce, depuis 1998 (ETIS) et 2006 (MIKE). Ils sont reconnus au niveau mondial comme étant les principales sources d'information permettant de comprendre l'étendue, le dynamisme et l'impact du braconnage des éléphants et du trafic de l'ivoire à travers le monde.

Système d'Information sur le Commerce de l'éléphant (ETIS)

3. Au niveau de l'Annexe I qui contient le cadre de suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphant, les Parties ont envisagé qu'un « *mécanisme de financement soit mis en place pour assurer le bon fonctionnement d'ETIS* ». A ce jour, ce mécanisme de fonctionnement n'a pas encore été mis en place.
4. TRAFFIC a de façon indépendante cherché des financements pour l'essentiel du fonctionnement d'ETIS depuis son démarrage en 1998. Un plan d'affaires d'ETIS a depuis été développé et utilisé par les collecteurs de fonds de TRAFFIC pour rechercher des financements pour ETIS. TRAFFIC aimerait reconnaître avec gratitude l'appui de l'Union Européenne, des Gouvernements du Royaume Uni (Department of Environment, Food and Rural Affairs – DEFRA et Darwin Initiative), des Etats-Unis (le Département d'Etat, et le Fonds de Conservation de l'Eléphant d'Afrique de la Fish and Wildlife Service), WWF, tous ayant contribué financièrement au programme d'ETIS afin de lui permettre de remplir sa mission au cours de ces dernières années.
5. Depuis 2015, ETIS reçoit des fonds à travers le projet sur le Suivi de l'abattage illégal des éléphants et des autres espèces sauvages menacées d'extinction (MIKES) financé par l'Union Européenne.
6. Au niveau de l'Annexe 2 qui contient le cadre de suivi de l'abattage illégal dans les États de l'aire de répartition de l'éléphant, il a été établi ce qui suit concernant le financement et l'appui opérationnel: « *un financement substantiel est nécessaire pour déployer et mettre en œuvre MIKE. Il est prévu que la majorité des fonctions de collecte des données soit remplie par les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant dans le cadre de leurs activités ordinaires de suivi de la biodiversité et d'application de la loi au niveau national, mais un appui à long terme sera nécessaire pour assurer: la continuité et la durabilité de la coordination nationale, régionale et globale; la formation et le renforcement des capacités; la compilation des données au niveau global, l'analyse et la production de rapports. A cet effet, le*

Secrétariat de la CITES maintiendra les partenariats existants et développera d'autres le cas échéant, à l'exemple de la collaboration avec l'UICN, afin de soutenir les activités sur le terrain, la fourniture et la compilation des données sur les populations d'éléphants ».

Programme de Suivi de l'abattage illégal des éléphants (MIKE)

7. A l'exemple d'ETIS, le Programme MIKE dépend entièrement des financements des bailleurs de fonds pour remplir son mandat tel que défini dans la Résolution Conf. 10:10 (Rev. CoP17). A cet effet, le Secrétariat de la CITES voudrait reconnaître l'appui continu de l'Union Européenne au Programme MIKE pour la mise en œuvre de MIKE en Afrique depuis son commencement en 2001 jusqu'à ce jour, ainsi que le Gouvernement du Japon pour l'appui supplémentaire apporté à certains sites en 2017 et 2018. Dans le cadre du projet MIKES en cours, financé par l'Union Européenne, ETIS ainsi que les principales activités du Groupe des Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique (GSEAf) de la Commission pour la survie des espèces de l'UICN, relatives à la gestion de la base de données de l'éléphant d'Afrique, reçoivent un appui financier.
8. L'appui à la mise en œuvre du Programme MIKE en Asie n'a pas été aussi consistant que celui apporté en Afrique. L'appui fourni par la République Populaire de Chine, l'Union Européenne, la France, le Royaume Uni, le Japon et la United States Fish and Wildlife Service est reconnu et apprécié. Depuis 2016, la mise en œuvre du programme MIKE en Asie reçoit l'appui de l'Union Européenne.
9. Le soutien généreux de l'Union Européenne au programme MIKE est apprécié. Grâce à cet appui, le programme MIKE a pu fournir des rapports sur l'analyse des données soumises par les sites MIKE pour examen par le Comité Permanent ainsi que la Conférence des Parties. En outre, cela a permis au programme MIKE de donner des formations et renforcer les capacités. Comme précédemment mentionné, ETIS et le GSEAf ont également bénéficié de l'appui financier et les rapports fournis par les deux organisations ont éclairé la prise de décision des Parties à la CITES.
10. Le projet MIKES financé par l'Union Européenne prendra fin en décembre 2019. Le projet *UNODC-CITES Asia Wildlife Law Enforcement and Demand Management*, financé par l'Union Européenne et qui apporte un appui à la mise en œuvre de MIKE en Asie prendra également fin en décembre 2019. A l'heure actuelle, l'Union Européenne a indiqué qu'il n'y a pas de financement disponible pour un appui futur. Considérant les progrès effectués pour relancer MIKE dans la région, il est important de maintenir la coordination et l'appui en termes de consolidation et d'analyse des données soumises par les États de l'aire de répartition de l'Eléphant d'Asie. Un autre élément important du projet est le travail effectué par TRAFFIC concernant les études de marchés et la gestion de la demande. Il sera important de continuer avec ces deux éléments après 2019 afin de suivre les éventuels changements dans les tendances de l'abattage illégal et les changements dans les principaux marchés, considérant surtout l'interdiction de la République Populaire de Chine liée au commerce de l'ivoire.

Prochaine étape du financement

11. Le programme MIKE a soumis une idée de projet, appelée MIKES+ à l'Union Européenne pour examen. Le projet MIKES+ est essentiellement conçu pour se construire à partir du solide réseau de MIKE de la CITES et le maintenir, promouvoir une gestion pro-active et des actions concertées dans les principaux sites et étendre l'expertise et les capacités à travers tout le réseau en Afrique et pour d'autres espèces d'un intérêt particulier pour les Parties à la CITES. Le cadre des premiers résultats du projet MIKES+ est attaché en Annexe du présent ce document.
12. Cependant, l'Union Européenne a indiqué que les éventuels fonds disponibles pour MIKES+ ont été réduits et cela restreindra le projet MIKES+ dans la réalisation du rôle qu'il se proposait à l'origine de jouer pour appuyer et être le levier du réseau MIKE en Afrique. L'étendue des activités prévues doit être réduite, particulièrement en termes de niveau d'appui spécialisé initialement prévu ainsi que le renforcement des capacités apporté au réseau tout entier. Si des fonds supplémentaires venaient à être disponibles, une augmentation du budget pourrait avoir un impact important sur la réalisation et

l'atteinte des principaux objectifs. Des dispositions ont été prises dans le projet MIKES+ pour les activités relatives à ETIS et au GSEAf comme pour le projet actuel MIKES. Cependant, ETIS continuera à faire du lobbying pour obtenir des financements sur la base du plan d'affaires développé en 2015.

Recommandations

13. Il est demandé au Sous-groupe MIKE et ETIS de:

- a) Noter que les projets actuels financés par l'Union Européenne et qui appuient la mise en œuvre de MIKE en Afrique et en Asie ainsi que les activités d'ETIS et du GSEAf prendront fin le 31 décembre 2019;
- b) Noter la nécessité d'avoir des financements additionnels pour continuer à soutenir le réseau MIKE en Afrique à travers le projet MIKES+; y compris l'appui à ETIS et au GSEAf; ainsi que les fonds requis pour continuer à financer la mise en œuvre de MIKE en Asie.
- c) Faire les recommandations suivantes au Comité Permanent pour gérer la question de la durabilité financière et opérationnelle des programmes:
 - i. Que le Comité Permanent invite les bailleurs de fonds à rendre les financements disponibles pour soutenir les systèmes de suivi (MIKE et ETIS) mis en place au niveau de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17); et
 - ii. Que le Comité Permanent demande au Secrétariat de développer une proposition qui sera examinée par la 74^{ème} session du Comité Permanent sur les approches possibles à explorer pour résoudre la question de la durabilité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS.